

To GAA-Qualified Appraisers and Apprentice-Appraisers
To Operators of Appraising Firms
To Automobile Claims Officers
To Automobile Appraisal Officers
To Automobile Appraisal Technical Committee Members

HF0-1234YF REFRIGERANT

USE WILL SOON INCREASE!



HF0-1234YF refrigerant, which has been used on certain vehicle models since 2013, is expected to replace R-134a systems on all vehicles as of 2017. It was developed to reduce green house gases and thus protect the environment.

Careful monitoring! Since not many vehicles are equipped with the new air conditioning systems, you must look for a sticker when the repair quote includes evacuating and recharging the air conditioning system. Basic operations and labour are similar to type R-134a refrigerant.

However, since this gas is more expensive, the appraiser must validate the required quantity and price directly with the dealer. The same applies to the oil needed specifically for this type of system. For now, only dealers can provide access to these products.

The allowance given in the Appraiser's Guide only applies to vehicles with an R-134a air conditioning system.

Repair shops will need to purchase specialized equipment for this new gas. The old systems cannot be converted for the new gas since the pressure ports are different.

For information Mr. Martin Samson, Senior Analyst, Automobile Appraisal, ext. 2201, msamson@gaa.qc.ca

Aux estimateurs et apprentis estimateurs qualifiés par le GAA
Aux exploitants des firmes d'estimation
Aux responsables des sinistres automobiles
Aux responsables de l'estimation automobile
Aux membres du comité technique en estimation automobile

RÉFRIGÉRANT HFO-1234YF

BIENTÔT... DE PLUS EN PLUS PRÉSENT!



Présent sur certains modèles de véhicules depuis 2013, le réfrigérant HFO R-1234yf devrait remplacer le R-134a dans tous les véhicules à compter de 2017. Ce gaz a été développé dans le but de réduire les gaz à effet de serre et donc de protéger l'environnement.

La vigilance est de mise! Comme les véhicules équipés du nouveau système de climatisation sont encore peu nombreux, une vérification de la présence d'un autocollant est nécessaire lorsqu'une vidange et une recharge du système de climatisation doivent être inscrites au devis de réparation. Les opérations de base et le temps de main-d'œuvre sont sensiblement les mêmes que pour le fréon de type R-134a.

Par contre, le prix de ce gaz étant supérieur, l'estimateur devra valider la quantité nécessaire ainsi que son prix directement chez le concessionnaire. La même vérification devra être faite pour l'huile qui est nécessaire et spécifique à ce type de système. Pour l'instant, seuls les concessionnaires peuvent fournir un accès à ces produits.

L'allocation actuelle inscrite au Guide de l'estimateur ne concerne que les véhicules munis d'un système de climatisation utilisant le gaz R-134a.

Les ateliers de réparation devront se munir d'un équipement spécialisé pour ce nouveau gaz puisque les embouts de prise de pression sont différents, ce qui ne permet pas de convertir les anciens systèmes au nouveau gaz.

Pour renseignements M. Martin Samson, analyste principal à l'estimation automobile, poste 2201, msamson@gaa.qc.ca